

Evionnaz

Plan d'Aménagement Détaillé "Sous-Ville" SITUATION



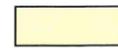
Georges Rey-Bellet SA
BUREAU D'INGENIEURS ET GEOMETRES

PLAN N° 409309-05

Ch. Condémines 2 1890 St-Maurice
☎ 024.485.15.65 Fax.024.485.19.79
st-maurice@grbsa.ch www.grbsa.ch

Echelle 1:500 Dessin VC Date 22.10.2009

LEGENDE

-  Périmètre zone réservée "Sous-Ville"
-  Périmètres de construction A, B, C selon règlement
-  Secteur d'espace vert et de détente public
-  Secteur d'implantation des constructions
Indice d'utilisation du sol 0.5
-  Orientation des faîtes de toitures
-  Secteur de stationnement et d'accès privés
-  Secteur d'accès routier communal
-  Secteur jardins privés
-  Zone Village (affectation modifiée)

parcellaire issu de la modification des limites par les propriétaires

Adopté par le Conseil Communal en séance du 16.11.2009

Adopté par l'Assemblée Primaire du 14.12.2009

L'Administration Communale d'Evionnaz

le président
Gilbert Jacquemoud

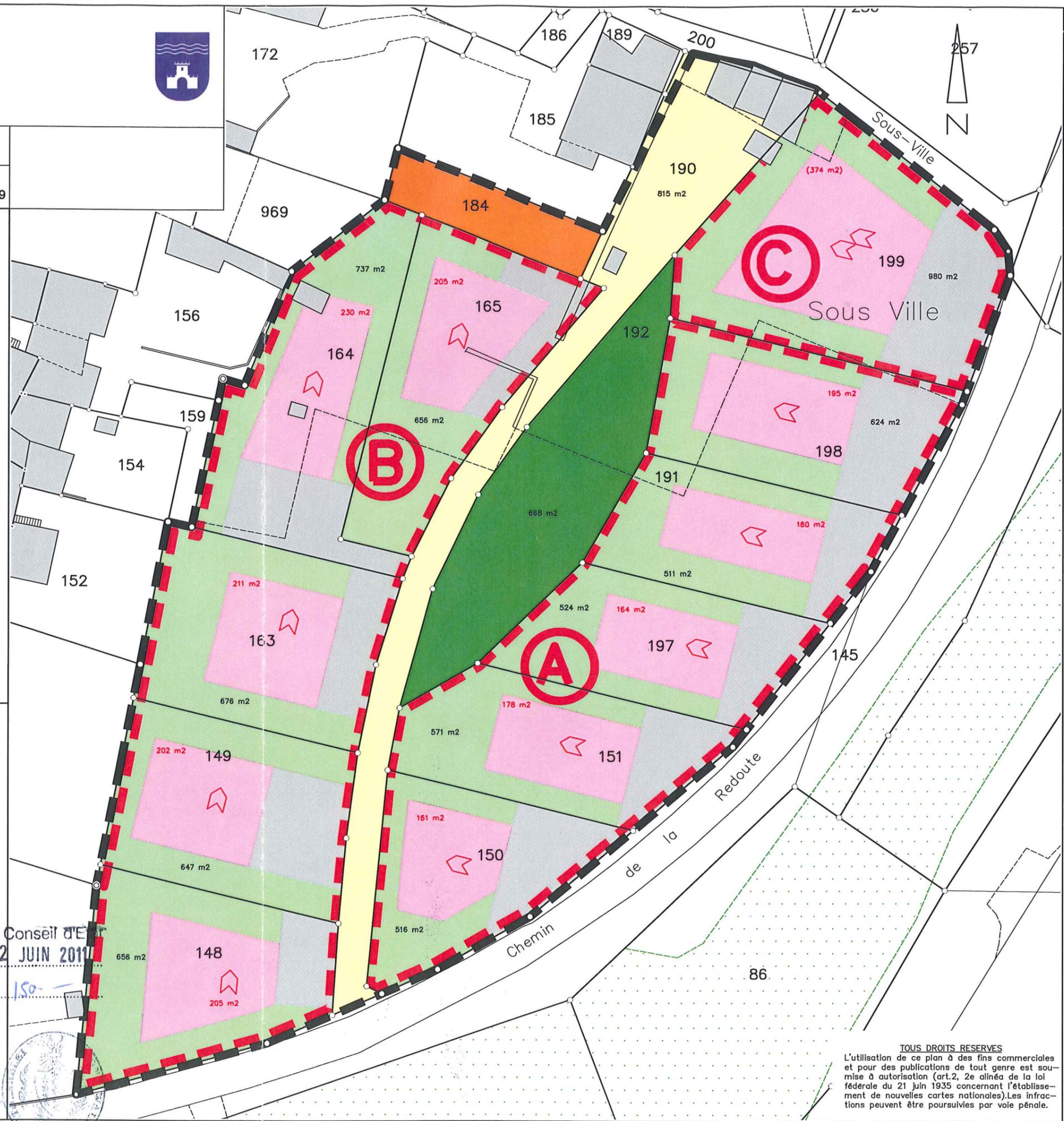
le secrétaire
Maurice Dubois



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 JUIN 2011

Homologué par le Conseil d'Etat le : Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



TOUS DROITS RESERVES
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art.2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1935 concernant l'établissement de nouvelles cartes nationales). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.